

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'EVRY – VAL D'ESSONNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2009-074 créant l'unité mixte de recherche U 951 ;

Vu la décision n° 2014-21 renouvelant l'unité mixte de recherche U 951 ;

Vu la décision n° 2015-58 renouvelant l'unité mixte de recherche U 951 ;

Vu la décision n° 2020-41 renouvelant l'unité mixte de recherche U 951 ;

Vu la décision n° 2020-175 abrogeant la décision n° 2020-41 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 951 intitulée « Approches génétiques intégrées de découvertes thérapeutiques pour les maladies rares » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Madame Anne GALY est prolongée dans ses fonctions de directrice de l'Unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

